

Annances légales

Tribunal de Commerce de Lille
Monsieur les créanciers de la faillite de la Société FOLLIOU, DELOMBÈRE & Co, et de Monsieur FOLLIOU et DELOMBÈRE personnellement, ex-constructeurs-mécaniciens, à Lille, sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Lille, salle des faillites, le 24 décembre 1884, à dix heures et demie du matin, pour assister et signer leur créance.

Tribunal de Commerce de Lille
Monsieur les créanciers de la faillite de Monsieur VILLET-SCHUBERT, marchand de tissus, rue de Valenciennes, à Lille, sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Lille, salle des faillites, le 24 décembre 1884, à dix heures et demie du soir.

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de M^e DUTOIT, notaire à Roubaix, DE RENTY et PAQUET, avoués à Lille.

MAISON
JARDIN ET TERRAIN A VENDRE
Sur licitation entre majeurs et mineurs
DESIGNATION:
ARTICLE PREMIER
Ville de Roubaix. — Rue Sébastopol.

Une Maison à usage d'habitation, dépendances, magasins, atelier de constructeur-mécanicien, sur et avec six cent soixante-dix mètres carrés de fonds et cour.

Le tout est occupé par M. Gérard, mécanicien, pour neuf ans, du 1^{er} décembre 1883, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Une Maison

Avec grande porte, à usage de commerce et atelier dans le fond

A VENDRE
L'an 1885, le Lundi 10 Janvier, à trois heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à l'adjudication des biens ci-dessus désignés.

S'adresser, pour les conditions, audit M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, 00000

A vendre ou à louer
au centre de la ville, une Propriété propre à tout commerce (marchandises de laine, fabricants, etc., etc.) avec ou sans annexion d'habitation, à proximité de la Bourse. Contenance: 1.200 mètres carrés. — S'adresser rue du Chemin de Fer, 29. — 10 à 24—31356

ARTICLE CINQUIÈME
Quatre Maisons dont une front à rue, à usage de cabaret, et les trois autres derrière, en forme de cour, situées derrière, derrière, derrière, hangar, sur et avec quatre cent deux mètres carrés de fonds et cour.

Le tout occupé sans bail au loyer mensuel de 100 francs, payable d'avance.

ARTICLE SIXIÈME
Ville de Roubaix. — Chemin de Barbueux.
Une Propriété à usage de jardin, d'une superficie de onze cent quarante mètres carrés, avec pavillon dans le fond. Tenue au chemin et à la rue Monthouy.

Cette propriété est louée jusqu'au 1^{er} juin 1885, au loyer annuel de 600 fr. entre les impôts et l'assurance.

ARTICLE SEPTIÈME
Commune de Moutoux.
Chemin d'exploitation dit de Doule.
1^o Deux Maisons à usage d'habitation, d'une superficie de dix-sept mètres carrés de terrain.
2^o Deux mille deux cents cinquante-treize mètres carrés de terrain derrière, ayant accès au chemin par un passage de trois mètres.

MISES-A-PRIX:
Article premier. 25.000 fr.
Article deuxième. 25.000 fr.
Article troisième. 25.000 fr.
Article quatrième. 15.000 fr.
Article cinquième. 10.000 fr.
Article sixième. 4.000 fr.
Article septième. 2.000 fr.

L'adjudication aura lieu le Mardi 30 Décembre 1884, à trois heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix.

14, 15, 17, 21, 22, 24, 25, 29—31381

ARTICLE HUITIÈME
Ville de Roubaix. — Rue Sébastopol.
Une Maison à usage d'habitation, dépendances, magasins, atelier de constructeur-mécanicien, sur et avec six cent soixante-dix mètres carrés de fonds et cour.

Ce bien est occupé par M. Gérard, mécanicien, pour neuf ans, du 1^{er} décembre 1883, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

Le tout est occupé par M. Chéru, qui était occupé par M. Chéru père, l'autre à usage de marchand d'épicerie, occupé par Favreux l'épicerie, au 1^{er} janvier 1885, au 1^{er} janvier 1893, outre les impôts et l'assurance.

MAISON

Occupée sans bail par M. et Mme Gheysens-Evans, au loyer de 1,600 francs outre les impôts et l'assurance. 21, 23, 6, 14, — 3609

A VENDRE à l'amiable
1^o MAISON à usage de commerce, louée 3,000 francs.
2^o MAISON à usage d'habitation, louée 1,400 francs.
29, 25, 30, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 33-3378

Etude de M^e Ch. ROUSSEL, notaire à Lille, rue de la Barre, n° 37.

Adjudication publique
Lundi 19 Janvier 1885, à deux heures après-midi, en la mairie de Loupret, de

DEUX MAISONS
CONTIGUES
Et 24 area 42 centiares de fonds et potager, à LOUPRET, au Vieux-Solais, lieux ensemble 270 fr. 21d,43—3708

Immeubles à louer
UN GRAND MAGASIN ET UNE ECURIE A LOUER
Rue du Fresnoy, à Roubaix

Le magasin a 17 mètres de longueur, 7 m. 30 de largeur avec deux portes cochères; l'écurie a 5 mètres de longueur sur 7 m. 30 de largeur, avec 12,000 mètres de terrain.

Conditions avantageuses. S'adresser à M. Desir Delesalle, sur la place, à Wasquehal. 22-23—31442

ESTAMINET A LOUER
avec ou sans reprise de mobilier. — S'adresser rue de la Redoute, 107. 21245—31433

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE
DU JOURNAL DE ROUBAIX
17, Rue Neuve, 17

Calendriers, Cartes de visite
Agendas, Hock-notes, Ephémérides
Albums
Calendriers administratifs
Enveloppes pour cartes de visite

Enveloppes commerciales (prix avantageux)
Fournitures pour dessin
Encres des meilleures marques
Fournitures pour architectes
Bibliothèques perfectionnées

JOLIES CHAMBRES

à louer, pour garçons, au centre des affaires. Maison bourgeoise. Entrée particulière. On demande des gens tranquilles. — Prendre l'adresse au bureau du journal. l.n.o.—30989

A LOUER MAISON avec écurie, à Loupret, près de Valenciennes. — Prendre l'adresse au bureau du journal. l.n.o.—30989

HELLEMMES
A LOUER OU CONCEDER
pour extraction de briques, un hectare et demi environ de terre, à front du chemin d'Enl.

VENTES DIVERSES.
Etude de M^e POISSONNIER, notaire à Roubaix.
VENTE, après faillite
DE DIVERSES CRÉANCES
s'étant ensemble à
376,433 fr. 09 c.
Le Mardi 30 Décembre 1884, à trois heures, M^e POISSONNIER, notaire, procédera en son étude, rue Nain, 22, à l'adjudication, en deux lots, de divers créances. S'adresser pour tous renseignements à M. TRILLON, commis greffier au Tribunal de Commerce de Roubaix, l'un des syndics à la faillite Louis Wicart. Et au dit M^e POISSONNIER.

ON DEMANDE UN COCHER
connaissant bien son service, 61, rue de Lille. 2225—31444

ON DEMANDE
UN BON CONTRE-MAITRE
de carter, pouvant donner de bonnes références. S'adresser chez M. Augustin Morel, peigneur, à Roubaix. 22, 23—31444

ASSOCIÉ.
On demande une per- sonne connaissant parfaitement la fabrication des draps, apport de 15 à 20,000 fr. pour entrer comme associé dans une fabrication en voie de prospérité. — Réponse au bureau du journal aux initiales P. L. 234—31427

DEMANDES D'OFFRES D'EMPLOI
AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL
Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces sortes de lettres sont renvoyées sans être ouvertes aux personnes intéressées.

LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE
Nous offrons à nos abonnés une boîte de joli PAPIER ANGLAIS, 50 feuilles et 50 enveloppes, NUANCES ASSORTIES, AU PRIX DE 1 fr. 10.
25 enveloppes et 25 feuilles papier anglais blanc AU PRIX DE 0 fr. 45 cent. la boîte.

CONSULTATIONS GRATUITES
par M. de Méliès et de la 4^e H. de la rue de Valenciennes, à Lille, de 9 heures à 10 heures du soir, tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes. — Prendre l'adresse au bureau du journal.

ENTREPRISE DE PEINTURE, DÉCORS, VITRERIE
LÉON BONNAVE-CLIQUET
RUE DU PAYS, ROUBAIX
Système perfectionné pour vérandahs et lanterneaux

LA MODE UNIVERSELLE
Créée spécialement pour les personnes qui préfèrent à une partie litté- raire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes et d'ou- vrages de dames. 24 numéros par an, paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.
1^{re} édition, sans gravures coloriées, 8 fr. par an.
2^e — avec 30 grav. coloriées, 11 fr. par an.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Administration, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

LA MODE DE PARIS
52 numéros, paraissant chaque dimanche avec 8 pages grand format contenant par an plus de 3,000 Modèles de toilettes, costumes, con- fections, chapeaux, lingerie, bijoux, coiffures, accessoires de toilette, costumes et confections pour enfants, jouets, travaux à l'aiguille, au crochet, tapisserie, ameublement, etc. Châliques, épingles et proba- nes divers, un Courrier traitant spécialement de la mode et un autre des détails de la toilette; Romans et nouvelles; Causeries anecdotiques sur l'art et recettes de cuisine et d'économie domestique. Enfin 24 grands Suppléments renfermant par an plus de 1,000 patrons en grandeur naturelle et Modèles de broderies en tous genres.
1^{re} édition, sans gravures coloriées, 11 fr. par an;
2^e — avec 62 grav. coloriées, 25

PARIS-CHARMANT-ARTISTIQUE
JOURNAL DE MODES DE LA FAMILLE
DIRECTION, M^{me} LOUISE D'ALQ

Cette intéressante et utile publication a réalisé un progrès qui lui fait une place à part parmi les journaux de sa spécialité. Elle est le seul qui donne la mode sous son aspect absolument vrai, en permettant l'exécution utile et pratique.

La rédaction honore et est distribuée de façon à satisfaire aux desirs et aux exigences de toutes les lectrices; la mère de famille y apprend comment on réalise de sérieuses économies, en confectionnant elle-même les vêtements de ses enfants. La maîtresse de maison y trouve les indications sur ses devoirs multiples, dans la famille et dans le monde. La jeune fille y recherche les travaux à l'aiguille inédits et les attrayantes nouvelles des écrivains les plus aimés, qui ont conquis leur place au 1^{er} rang.

Chaque numéro comprend 8 pages de texte, magnifiquement illus- trées, accompagnées d'explications détaillées. En annexes, patrons décou- pés et imprimés et dessins innombrables de travaux à l'aiguille; applications, broderies diverses, crochets, guipure d'art, etc.

Un an... 12 francs.
Six mois... 6 fr. 50
Un an... 12 francs.
Six mois... 6 fr. 50

Pour les pays de l'Union postale, 2 fr. en plus.
ADMINISTRATION et AGENCERIES: Paris, 51, rue La Fayette.